



Nicolas HULOT,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire

Élisabeth BORNE,
ministre chargée des Transports,
auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire

Paris, le Jeudi 23 novembre 2017

Communiqué de presse

Nicolas Hulot et Élisabeth Borne donnent le cap d'une transition écologique et solidaire pour la mer

En déplacement au Havre lors des Assises de l'économie de la mer, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et Élisabeth Borne, ministre en charge des Transport, ont annoncé leurs grandes orientations en faveur de la mer.

« Toutes les études s'accordent à considérer que les océans joueront un rôle de plus en plus fondamental pour nos économies, mais chacune mesure aussi leur fragilité. La réduction des impacts des activités maritimes sur les milieux qui les accueillent est une condition sine qua non de leur développement futur. Cette transition écologique et solidaire est indispensable pour le milieu marin » a déclaré Nicolas Hulot lors de son discours de clôture.

Pour engager ce chantier, le ministre de la Transition écologique et solidaire et la ministre chargée des Transports se donnent quatre grandes priorités :

- Protéger et restaurer les milieux marins.
- Développer fortement les énergies marines renouvelables.
- Accompagner et soutenir les filières maritimes dans la transition écologique.
- Réussir la transformation économique de nos grands ports.

Plusieurs objectifs ont été annoncés :

- Elaborer un plan d'actions pour lutter contre les pollutions liées à l'Homme sachant que 80 % des pollutions marines proviennent de la terre.
- Passer de 22 à 32 % d'aires marines protégées d'ici à 2022 (notamment dans les Terres australes françaises et en concertation avec l'ensemble des acteurs) et réviser d'ici 2020 la stratégie relative aux aires marines protégées. En parallèle, protéger les milieux les plus fragiles soit 75 % des récifs coralliens d'ici 2021 et 55 000 hectares de mangroves pour 2020.
- Simplifier les procédures pour les énergies renouvelables en mer avec la mise en place du « permis enveloppe » qui devrait permettre de réduire la durée de la procédure, afin qu'elle dure moins de 7 ans avant le premier mât, contre plus de 10 ans aujourd'hui.
- Accélérer le développement des énergies renouvelables en mer (éolien en mer posé et flottant, hydrolien...) avec le lancement d'un appel d'offres par an pendant le quinquennat. Des objectifs ambitieux et un calendrier pluriannuel seront fixés dans la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

- Accélérer la transition des navires vers la propulsion au gaz naturel liquéfié (GNL) via une réglementation plus adaptée et un plan de soutien pour réduire leurs émissions. En parallèle, porter au niveau international la création d'une zone à basses émissions en Méditerranée.
- Mettre en place une planification des usages sur l'espace maritime avec l'élaboration de stratégies maritimes de façade. Une concertation du public aura lieu en janvier prochain et l'adoption des documents est prévue au printemps 2019.
- Réformer les règles d'utilisation du domaine public portuaire pour encourager les investissements privés.
- Moderniser et digitaliser les ports pour améliorer leur compétitivité.

Elisabeth Borne s'engage avec détermination : **« Les décisions annoncées lors des Assises de l'économie de la mer fixent le cap et l'ambition. Il faut maintenant réussir la transformation économique de nos grands ports maritimes. Il faut aussi une véritable politique portuaire. Avec mes collègues du gouvernement, nous allons rénover la fiscalité portuaire, soutenir le transport combiné, moderniser la desserte des hinterlands, favoriser les investissements privés, accompagner la transition vers le GNL. Pour que nos grands ports luttent à armes égales avec leurs concurrents tout en s'inscrivant dans la transition écologique ».**

Point clé de cette réussite partagée, la mobilisation citoyenne sera une priorité pour Nicolas Hulot et Elisabeth Borne. Tous deux insistent sur l'importance de l'éducation et de la sensibilisation des jeunes aux enjeux marins. Les citoyens sont appelés à proposer des projets en faveur de l'environnement marin par le biais du programme « Mon projet pour la planète ». Le public scolaire est également ciblé avec la mise en place d'aires marines éducatives.

Qu'est-ce qu'une aire marine éducative ?

Concept initié en Polynésie française, l'aire marine éducative (AME) est une zone littorale de petite taille (quelques hectares), choisie et gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire.

Pour l'année 2017/2018, le gouvernement et l'Agence française pour la biodiversité accompagnent plus de 55 écoles de l'Hexagone et d'Outre-mer engagées dans la création et la gestion d'aires marines éducatives.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31
Service de presse de Mme Elisabeth Borne : 01 40 81 77 57